ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 50453

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Ce pays, qui demande son rapprochement avec l'Union europeenne, se livre regulierement a des entraves graves aux droits de l'homme les plus elementaires et des rapports d'organisations internationales en font regulierement etat. En meme temps, la Turquie refuse systematiquement d'accueillir des missions d'information diligentees par les Nations unies, qui condamnent d'ailleurs la Turquie pour ces agissements, notamment a l'egard d'opposants et, fait autrement plus grave, a l'egard d'enfants. Il lui demande de confirmer la determination de la France et sa volonte d'oeuvrer, notamment aupres de ses partenaires europeens, pour adopter une position de la plus grande fermete face aux violations des droits de l'homme en Turquie et pour condamner, devant la prochaine Commission des droits de l'homme de l'ONU qui doit se saisir de ce dossier, l'attitude d'un pays qui pretend oeuvrer pour la democratie. Il lui demande enfin si ces attitudes sont compatibles avec les conditions elementaires de tout rapprochement avec les instances communautaires.

Données clés

Auteur : M. Cardo Pierre
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50453
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1731